



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : Marc-André Mathieu - Philippe Couture
Josée Busque - Carl Gilbert - André Longchamps

EST ABSENTE : Marie-Josée Plante

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-09-216

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2019-09-217

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 13 août 2019 – 19 h 30 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2019 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2019-09-218

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

LOT NO. 1 :

Fournisseurs réguliers mois d'août 2019	157 050,87 \$
Salaire net à payer mois d'août 2019	32 452,36 \$
TOTAL:	189 503,23 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu



2019-09-219

LOT NO. 2 :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	
Immobilisations d'août 2019	77 651,57 \$
TOTAL :	77 651,57 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u>	
MOIS D'AOÛT 2019 COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10	
TOTAL :	267 154,80 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) d'août 2019 présenté à la séance du mois de septembre 2019. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois dollars et vingt-trois (**189 503,23 \$**).

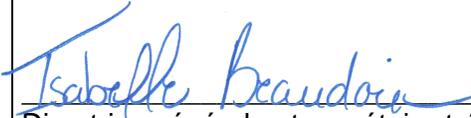
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) d'août 2019 présenté à la séance du mois de septembre 2019. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de soixante-dix-sept mille six cent cinquante et un dollars et cinquante-sept (**77 651,57 \$**).

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récé. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de deux cent soixante-sept mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingts (**267 154,80 \$**).

**Comptes pour la période du mois d'AOÛT 2019
Résolutions 2019-09 et 2019-09**



Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-09-220

**ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES
COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 31 août 2019 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.

CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois d'août 2019.



COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

Monsieur André Longchamps mentionne que M. Richard Lehoux est venu expliquer la mission du parti conservateur aux maires de la MRC. Également, la nouvelle représentante d'Hydro-Québec est venue expliquer les services offerts et leur donner de l'information concernant le projet de la nouvelle ligne électrique qui passera dans la région de Frontenac. Le Conseil Économique de Beauce (CEB) a fait un compte rendu de leur dernière année. Un projet de création de fonds touristiques a été discuté dans les derniers mois. Toutefois, il sera mis sur la glace le temps de finaliser adéquatement le projet de la salle de spectacle.

COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque mentionne que la fête de la culture aura lieu le 28 septembre 2019 de 13 h à 16 h et que les nouveaux arrivants, mais aussi les nouveaux citoyens sont invités à y prendre part. À 10 h la même journée, les familles sont invitées à participer à la peinture d'un jeu géant de Serpents et échelles dans la cour de l'aréna. Lors de cette même journée, il y aura le Bébé Bazar et les profits qui seront amassés seront remis aux Papillons de l'espoir. La SPA Beauce-Etchemin sera au Centre multifonctionnel le 28 septembre pour le renouvellement des médailles. Mme Busque désire remercier M. Martin Hamel qui s'est impliqué durant plusieurs années sur le comité de la bibliothèque. Mme Busque explique qu'il y aura des ateliers qui se tiendront le 18 et 25 septembre ainsi que le 2 et le 9 octobre qui porteront sur les outils et les méthodes d'encadrement pour les enfants de 2 à 5 ans. Également, le 17 et le 18 septembre, il y aura un atelier sur comment cuisiner les purées de bébé.

Le 19 et le 20 octobre, il y aura l'exposition sur le chemin de fer du Québec-Central au Centre multifonctionnel. Le 26 octobre, les Chevaliers de Colomb organisent l'Octoberfest.

M. Philippe Couture désire féliciter les équipes de balle molle qui ont pris part au Festival à St-Victor, car elles ont très bien performé. Par le fait même, il remercie tous les entraîneurs. M. Couture mentionne que la glace à l'aréna est ouverte. Il est aussi le temps d'inscrire les enfants au Hockey plaisir. Cette activité permet aux enfants de découvrir un sport, et ce, sans être compétitif.

M. Carl Gilbert mentionne qu'il a participé à la rencontre sur la structure d'accueil. Des cours de francisation seront donnés par l'école Monseigneur Fortier. Pour terminer, il y aura un point de services qui permettra aux nouveaux arrivants d'avoir un rendez-vous avec le CJE s'ils ont besoin de services particuliers ou d'accompagnement.

2019-09-221

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE DÉSIGNÉ LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MME ISABELLE BEAUDOIN, COMME LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la personne responsable dans le dossier au ministère est l'ancienne directrice générale, Mme Charlotte Poulin;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire la modification afin de désigner la directrice générale en poste, Mme Isabelle Beaudoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désigne comme personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-09-222

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION D'HORTIBEAUCE POUR L'ACHAT DES VÉGÉTAUX POUR LA RELOCALISATION DU COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le projet de relocalisation du cours d'eau est pratiquement terminé et qu'il reste à végétaliser le site;



CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix à HortiBeauce pour l'achat et la plantation des végétaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un prix de HortiBeauce au montant de 5 037,00 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de HortiBeauce pour l'achat et la plantation des végétaux en lien avec le projet de relocalisation du cours d'eau au coût de 5 037,00 \$ avant les taxes. Cette dépense sera payée par le fond général de la Municipalité et elle était prévue au budget.

2019-09-223

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE NOMME M. CAMILLE COUTURE COMME PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DES ARTICLES 35 ET 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour traiter un conflit concernant une clôture mitoyenne dans un secteur agricole;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se voit dans l'obligation selon la *Loi sur les compétences municipales* de nommer une personne qui statuera sur le litige en question, et ce, en vertu de l'article 1002 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que la problématique est exposée dans le dossier qui a été déposé à la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce nomme M. Camille Couture comme étant la personne désignée en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de traiter le litige en question.

2019-09-224

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE RENOUELLE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) POUR LES FERMETURES DE ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE POUR LA SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à collaborer avec le Ministère et à mettre à sa disposition en tout temps les ressources humaines et matérielles requises, et ce, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, lors de fermeture de route lorsque survient une situation d'urgence, principalement en période hivernale;

CONSIDÉRANT que le MTQ versera à la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce un montant de 175,00 \$, représentant les coûts d'entreposage et d'utilisation du matériel requis en cas de fermeture de route, sur présentation d'une facture, lors du renouvellement de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le renouvellement de l'entente entre le Ministère du Transport du Québec (MTQ) pour l'entreposage d'équipements concernant la fermeture des routes en période hivernale pour la saison 2019-2020, et ce, selon les conditions énumérées dans l'entente.

2019-09-225

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ÉNERGIR POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE GAZ NATUREL DANS LE NOUVEAU PARC INDUSTRIEL ET DE PAYER LES COÛTS DE 81 903 \$ EN UN SEUL VERSEMENT POSTDATÉ DE JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité est en pourparlers avec Énergir pour déterminer les modalités de paiement pour le prolongement du réseau de gaz naturel dans le nouveau parc industriel;



CONSIDÉRANT que les deux options qui s'offrent à la municipalité sont les suivantes :

- Un seul versement au montant de 81 903 \$, et ce, au début de l'année 2020 par chèque postdaté;
- Entente de paiement sur un terme de 5 ans au taux du coût en capital prospectif d'Énergir de 5,16 %. Le montant serait de 1 551,62 \$ par mois pour un total de 93 097,29 \$ sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que le montant de 81 903 \$ sera prévu au budget pour l'année 2020 et que l'option retenue est celle d'un versement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le protocole d'entente selon les modalités déterminées, soit de payer en un seul versement au montant de 81 903 \$ par chèque postdaté de janvier 2020. Cette dépense sera prévue au budget 2020.

2019-09-226

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ÉNERGIR POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DU GAZ NATUREL DANS LE NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité fera prolonger la conduite de gaz naturel dans le nouveau parc industriel et qu'un protocole d'entente doit être signé entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déterminé les modalités de paiement pour le prolongement de la conduite;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre Énergir et la Municipalité doit être signé avant de procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate M. Normand Roy, Maire et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec Énergir.

2019-09-227

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES DE LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'offre de services pour l'année 2019-2020 viendra à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT que la directrice générale utilise les services professionnels en droit municipal pour la validation de ses procès-verbaux, pour des conseils juridiques ainsi que pour une formation annuelle aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services et a choisi le forfait complet au coût de 1 200 \$ avant les taxes par une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services de Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels en droit municipal au coût de 1 200 \$ avant les taxes.

2019-09-228

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE DE VERSER UNE COMMANDITE AU COMITÉ DE JUMELAGE SAINT-GEORGES-LISIEUX DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT



CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre du Comité de jumelage de Saint-Georges-Lisieux demandant une commandite pour leur activité de financement qui aura lieu le 2 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le maire de la Municipalité sera le membre d'honneur lors de cette soirée;

CONSIDÉRANT que cet organisme a besoin de fonds pour poursuivre leur objectif qui est celui d'entretenir des liens culturels, sociaux, scolaires et sportifs entre les villes de Saint-Georges et Lisieux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une commandite au montant de 300 \$ au Comité de jumelage Saint-Georges-Lisieux dans le cadre de leur activité de financement.

2019-09-229

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ DE PROCÉDER À L'ACHAT DE PONCEAU POUR LE PROJET
D'ALLONGEMENT DU PONCEAU SUR LA RUE GRANIT;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra procéder à des travaux d'allongement du ponceau situé sur la rue Granit afin de réorganiser la circulation automobile et des poids lourds qui auront besoin d'avoir accès aux Portes Baillargeon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité discutera avec la firme d'ingénieur pour vérifier certains détails concernant la grosseur actuelle du ponceau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourra procéder à l'achat d'un nouveau ponceau TTOG advenant le cas où ça serait nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de procéder à l'achat d'un ponceau pour le prolongement du ponceau sur la rue Granit. Cette dépense sera payée par le fond général de la Municipalité.

2019-09-230

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ LA FACTURE DE BUREAU EN GROS POUR L'ACHAT DE
7 TABLETTES IPAD ET DE 7 ÉTUIS À CLAVIER POUR LE PROJET DU CONSEIL
MUNICIPAL SANS PAPIER**

CONSIDÉRANT que les comités de travail ainsi que les séances du conseil se feront désormais sans papier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le souci de faire un virage vert et ainsi diminuer la quantité de papier utilisée;

CONSIDÉRANT que les iPad et les étuis étaient en rabais sur le site internet de Bureau en gros au coût de 488,78 \$ avant les taxes pour chaque ensemble;

CONSIDÉRANT que le coût total pour l'achat des 7 iPad et des 7 étuis à clavier s'élèvent au montant de 3 871,85 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la facture de Bureau en gros pour l'achat de 7 iPad et de 7 étuis à clavier pour le projet du conseil municipal sans papier au coût de 3 871,85 \$ taxes incluses. Cette dépense sera payée par le fond général de la Municipalité et elle était prévue au budget.



2019-09-231

-129-

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À ENTAMER LES PROCÉDURES POUR LA VENTE DU LOT 5 041 822 SITUÉ DANS LE RANG PETIT-SHENLEY ET AUTORISE LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté le lot 5 041 822 en mai 2018 lors de la vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que cette petite parcelle de terrain n'est et ne sera d'aucune utilité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain est déjà exploitée par un agriculteur qui possède la terre voisine;

CONSIDÉRANT que le lot 5 041 822 sera offert au propriétaire voisin au coût d'acquisition par la municipalité, soit de 575,95 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDE PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à entamer les procédures pour la vente du lot 5 041 822 situé dans le Rang Petit-Shenley;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise M. Normand Roy, maire, et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

2019-09-232

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE M. MARTIN HAMEL, NOTAIRE, POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS NOTARIÉS POUR LA VENTE DU TERRAIN DANS LE RANG PETIT-SHENLEY, LOT 5 041 822;

CONSIDÉRANT que la Municipalité vend le lot 5 041 822;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confie ce mandat à Martin Hamel, Notaire, pour préparer tous les documents entourant la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDE PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate Martin Hamel, Notaire pour la préparation des documents notariés en lien avec la vente du terrain situé sur le Rang Petit-Shenley portant le numéro de lot 5 041 822.

2019-09-233

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION DE STATE CHEMICAL POUR LE REMPLACEMENT DE 2 POMPES POUR LA TOUR D'EAU DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une visite de State Chemical, il a été constaté que les 2 pompes de la tour d'eau de l'aréna doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission au montant de 1 060,82 \$ pour le remplacement et l'installation des 2 nouvelles pompes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDE PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de State Chemical pour le remplacement et l'installation des 2 nouvelles pompes de la tour d'eau de l'aréna au coût de 1 060,82 \$.



2019-09-234

-129-

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE DÉPOSE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

2019-09-235

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE REMERCIE M. MARTIN HAMEL POUR SON IMPLICATION DANS LE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que M. Martin Hamel s'est impliqué lors de l'implantation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que M. Hamel s'est impliqué dans l'organisation de la bibliothèque en faisant les démarches pour être membre du Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT que M. Hamel a donné du temps et de l'énergie pour créer une bibliothèque attrayante et dynamique, et ce, en collaboration avec les membres du comité;

CONSIDÉRANT que M. Hamel a été le responsable du comité de la bibliothèque durant de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

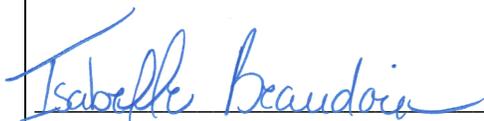


QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce remercie M. Martin Hamel pour son implication et son dévouement face à la bibliothèque municipale La Voûte de l'imaginaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 23.


Normand Roy, Maire


Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière